


Informations de base	
<p>2024/0068(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p>	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
<p>Amélioration et application effective des conditions de travail des stagiaires et lutte contre les stages qui dissimulent des relations de travail régulières ("directive sur les stages")</p> <p>Subject</p> <p>4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie 4.40.10 Jeunesse 4.40.15 Enseignement et formation professionnelle</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales		HOMS GINEL Alicia (S&D)	03/10/2024
	Commission au fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales			
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	CULT Culture et éducation		ZINGARETTI Nicola (S&D)	18/12/2024
	JURI Affaires juridiques		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	Commission pour avis précédente		Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
	CULT Culture et éducation			
	JURI Affaires juridiques			
	Conseil de l'Union			

européenne		
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire
	Emploi, affaires sociales et inclusion	SCHMIT Nicolas
Comité économique et social européen		
Comité européen des régions		




Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
20/03/2024	Publication de la proposition législative	COM(2024)0132 	Résumé
13/11/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
23/09/2025	Vote en commission, 1ère lecture		
23/09/2025	Décision de la commission parlementaire d'ouvrir des négociations interinstitutionnelles à travers d'un rapport adopté en commission		
01/10/2025	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A10-0174/2025	Résumé
06/10/2025	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles annoncée en plénière (Article 71)		
08/10/2025	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles confirmée par la plénière (Article 71)		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/0068(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 153-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 153-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Dossier de la commission	EMPL/10/00372

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE769.927	24/02/2025	
Amendements déposés en commission		PE771.927	27/03/2025	

Amendements déposés en commission		PE772.007	27/03/2025	
Avis de la commission	CULT	PE767.866	08/04/2025	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A10-0174/2025	01/10/2025	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2024)0132 	20/03/2024	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2024)0097	21/03/2024	
Document annexé à la procédure	SWD(2024)0066 	21/03/2024	
Document annexé à la procédure	SWD(2024)0067	21/03/2024	
Document annexé à la procédure	SWD(2024)0068 	21/03/2024	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2024)0132	21/06/2024	
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2024)0132	26/06/2024	
Contribution	IT_SENATE	COM(2024)0132	05/07/2024	
Avis motivé	SE_PARLIAMENT	PE762.917	11/07/2024	
Contribution	ES_PARLIAMENT	COM(2024)0132	03/09/2024	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1418/2024	10/07/2024	
CofR	Comité des régions: avis	CDR1795/2024	09/10/2024	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Service de recherche du PE	Briefing	24/09/2024
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	07/04/2026	European Youth Forum
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	10/03/2026	Permanent Representation of The Netherlands to the European Union
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	10/03/2026	Permanent Representation of France to the European Union
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	25/02/2026	Permanent Representation of Poland to the European Union
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	24/02/2026	Permanent Representation of Cyprus to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	20/01/2026	Permanent Representation of Cyprus to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	16/12/2025	European Confederation of Independent Trade Unions
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	18/11/2025	Permanent Representation of Denmark to the EU Permanent Representation of Cyprus to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	16/10/2025	Permanent Representation of Cyprus to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	01/10/2025	Permanent Representation of Finland to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	17/09/2025	Permanent Representation of Germany to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	15/09/2025	BUSINESSEUROPE
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	15/09/2025	HOTREC, Hotels, Restaurants & Cafés in Europe
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	11/09/2025	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	03/09/2025	Representación Permanente de España ante la UE
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	15/07/2025	Confederación Española de Organizaciones Empresariales
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	16/04/2025	Organising Bureau of European School Student Unions
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	08/04/2025	Council of European Employers of the Metal, Engineering and Technology-based Industries
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	03/04/2025	BUSINESSEUROPE
DISDIER Mélanie	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	25/03/2025	Confédération des Petites et Moyennes Entreprises
ZINGARETTI Nicola	Rapporteur(e) pour avis	CULT	25/03/2025	Organising Bureau of European School Student Unions Sindacato Pensionati Italiani CGIL CISL UIL ACLI Giovani Democratici

HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	21/03/2025	Austrian Federal Chamber of Labour
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	11/03/2025	Confederation of Danish Employers
GEMMA Chiara	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	05/03/2025	CEEMET - European Tech & Industry Employers
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	25/02/2025	Council of European Employers of the Metal, Engineering and Technology-based Industries
ZINGARETTI Nicola	Rapporteur(e) pour avis	CULT	19/02/2025	Organising Bureau of European School Student Unions OBESSU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	19/02/2025	UNIÓN GENERAL DE TRABAJADORES DE ESPAÑA RUGE
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	19/02/2025	Nicoletta MERLO, EESC
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	11/02/2025	European Confederation of Independent Trade Unions
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	04/02/2025	HOTREC, Hotels, Restaurants & Cafés in Europe
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	29/01/2025	SMEunited aisbl
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	29/01/2025	CEC European Managers - Confédération Européenne des Cadres
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	29/01/2025	European Disability Forum
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	28/01/2025	Max UEBE, Deputy Head of Cabinet of Executive Vice-President Roxana MINZATU
ZINGARETTI Nicola	Rapporteur(e) pour avis	CULT	22/01/2025	CISL CGIL UIL
ZINGARETTI Nicola	Rapporteur(e) pour avis	CULT	22/01/2025	Associazione Italiana Giovani Avvocati Repubblica degli Stagisti Stagista Sfruttato Associazione
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	21/01/2025	ERPA Sr. Oriol Escalas, Representación Permanente de España ante la UE
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	15/01/2025	DG EMPL
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	15/01/2025	EUROCADRES - THE COUNCIL OF EUROPEAN PROFESSIONAL AND MANAGERIAL STAFF
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	14/01/2025	Permanent Representation of Denmark to the EU Permanent Representation of Sweden to the EU Permanent Representation of Finland to the EU
GEMMA Chiara	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	05/12/2024	HOTREC, Hotels, Restaurants & Cafés in Europe
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	04/12/2024	DPR Mr. Arkadiusz Pluciński, Permanent Representation of Poland to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	04/12/2024	Joanna Helme, DPhil candidate in Labour Law, Trinity College, University of Oxford
SCUDERI Benedetta	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	03/12/2024	European Youth Forum
JOVEVA Irena	Rapporteur(e) fictif /fictive	EMPL	03/12/2024	European Youth Forum

HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	28/11/2024	Permanent Representation of Portugal to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	27/11/2024	Joanna Helme, DPhil candidate in Labour Law, Trinity College, University of Oxford
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	26/11/2024	Permanent Representation of Bulgaria to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	25/11/2024	Permanent Representation of Poland to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	20/11/2024	Permanent Representation of Belgium to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	20/11/2024	Permanent Representation of Romania to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	20/11/2024	Permanent Representation of Slovenia to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	19/11/2024	Permanent Representation of Poland to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	13/11/2024	Ivailo Kalfin, Director Ejecutivo de Eurofound
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	13/11/2024	Lucie Studnicná, President of the Workers' Group EESC
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	13/11/2024	Prof Dr. Antonio Baylos, Francisco Trillo y Antonio García Muñoz, UCLM
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	11/11/2024	Representación Permanente de España ante la UE
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	17/10/2024	Permanent Representation of Poland to the EU
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	30/09/2024	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION European Youth Forum
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	13/03/2024	Nicolas Schmit
HOMS GINEL Alicia	Rapporteur(e)	EMPL	13/02/2024	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION

Autres membres

Transparence		
Nom	Date	Représentant(e)s d'intérêts
MARAN Pierfrancesco	25/03/2025	Associazioni cristiane lavoratori italiani Confederazione Generale Italiana del Lavoro Confederazione Italiana Sindacati Lavoratori Unione Italiana del Lavoro
WINZIG Angelika	14/03/2025	Deutsche Industrie- und Handelskammer
Ó RÍORDÁIN Aodhán	04/03/2025	Irish Congress of Trade Unions
VEDRENNE Marie-Pierre	26/02/2025	Mouvement des Entreprises de France

Amélioration et application effective des conditions de travail des stagiaires et lutte contre les stages qui dissimulent des relations de travail régulières ("directive sur les stages")

2024/0068(COD) - 01/10/2025 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté un rapport d'Alicia HOMS GINEL (S&D, ES) sur la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil visant à améliorer et à faire respecter les conditions de travail des stagiaires et à lutter contre les relations de travail régulières déguisées en stages (« directive sur les stages »).

La commission compétente a recommandé que la position du Parlement européen adoptée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit :

Objet et champ d'application

La directive proposée devrait établir une **définition commune** des stages et définit un cadre de principes et de mesures visant à améliorer et à faire respecter les conditions de travail des stagiaires, en prévoyant :

- la promotion de stages de qualité, transparents et accessibles, qui facilitent la transition entre l'éducation et l'emploi standard ou l'accès à une profession, au moyen d'un volet important d'apprentissage et de formation;
- des mesures visant à détecter et à lutter contre: i) les pratiques qui contournent l'objectif des stages; ii) le recours à des relations de travail normales déguisées en stages.

La directive ne devrait pas s'appliquer i) aux stages qui font partie intégrante du programme d'enseignement supérieur formel ou d'enseignement et de formation professionnels et qui en font obligatoirement partie et qui sont entrepris dans le seul but d'obtenir des crédits académiques ou professionnels ou ii) à l'apprentissage.

Conventions de stage

Afin de garantir une composante d'apprentissage et de formation significative ainsi que des conditions de travail décentes pour les stagiaires, le rapport souligne que les États membres devraient veiller à ce que les stagiaires reçoivent, avant le début de leur stage, un contrat écrit précisant notamment:

- la **durée** du stage;
- la **rémunération**, conformément à la législation nationale, aux conventions collectives ou aux pratiques en vigueur ;
- les **objectifs d'apprentissage et de formation** convenus entre le stagiaire et le prestataire de stages;
- les dispositions prises pour que le superviseur ou le tuteur désigné effectue régulièrement et régulièrement des **évaluations** pendant la durée du stage tout en guidant le stagiaire dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées.

Les prestataires de stages devraient assurer aux stagiaires l'accès à la **protection sociale** conformément aux régimes nationaux.

Principe de non-discrimination

Les États membres devraient veiller à ce que, en ce qui concerne l'accès aux stages et les conditions de travail, y compris la rémunération, les stages respectent le principe de non-discrimination. Des mesures appropriées devraient être prises pour garantir que les stagiaires handicapés ne soient pas empêchés de participer à des stages, notamment en assurant l'accessibilité et l'adaptabilité du lieu de travail et en prévoyant des aménagements raisonnables, si nécessaire.

En ce qui concerne la **santé et la sécurité au travail**, les États membres devraient veiller à ce que les stagiaires bénéficient du même niveau de protection que les autres travailleurs du même établissement. L'organisme d'accueil devrait fournir des garanties supplémentaires, notamment des informations adaptées, une supervision appropriée et des mesures de formation, en tenant compte du niveau d'expérience professionnelle du stagiaire et de la nature des tâches qui lui sont assignées.

Évaluation des pratiques qui contournent l'objectif des stages et l'utilisation de relations de travail standard déguisées en stages

Le rapport indique que, afin de déterminer si un stage constitue une relation de travail standard déguisée en stage, les autorités compétentes devraient procéder à une évaluation globale de tous les éléments factuels pertinents et tenir compte en particulier du **rapport** entre le nombre de stagiaires et le nombre d'autres travailleurs dans le même établissement.

Amélioration et application effective des conditions de travail des stagiaires et lutte contre les stages qui dissimulent des relations de travail régulières ("directive sur les stages")

2024/0068(COD) - 20/03/2024 - Document de base législatif

OBJECTIF : améliorer et faire respecter les conditions de travail des stagiaires et lutter contre les relations de travail régulières déguisées en stages (directive sur les stages).

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : le cadre de qualité de l'UE pour les stages de 2014 a défini 21 principes de qualité visant à garantir des conditions d'apprentissage et de travail de grande qualité. Dans son évaluation 2023 de cette recommandation du Conseil, la Commission a constaté qu'elle avait eu un impact positif sur la qualité des stages dans l'UE. La Conférence sur l'avenir de l'Europe et le Parlement européen ont demandé à la Commission d'améliorer les stages.

On estime qu'il y a environ 3,1 millions de stagiaires dans l'UE (dont 1,6 million de stagiaires rémunérés) et la demande de stages devrait augmenter d'au moins 16% d'ici 2030. Selon une enquête Eurobaromètre réalisée en 2023, 78% des jeunes Européens ont effectué au moins un stage et 68% d'entre eux ont déclaré avoir trouvé un emploi par la suite. 21% des personnes interrogées ont effectué un stage dans un autre État membre, ce qui représente une augmentation significative depuis 2013 (9%).

Les stages peuvent permettre aux jeunes d'acquérir une expérience pratique et professionnelle, d'améliorer leurs compétences et de faciliter ainsi leur accès au marché du travail. Ils permettent aux employeurs d'attirer, de former et de conserver leur personnel. Toutefois, la valeur d'un stage dépend de sa qualité. Un stage de qualité exige des conditions de travail équitables et transparentes et un contenu d'apprentissage adéquat. En outre, les stages inclusifs peuvent contribuer à donner à chacun la possibilité d'accéder au marché du travail, y compris aux jeunes en situation de vulnérabilité.

L'utilisation problématique et illégale des stages nuit aux conditions de travail des stagiaires et des travailleurs réguliers, ainsi qu'à l'équité sociale. Elle peut également créer des conditions de concurrence inégales entre les prestataires de stages, ce qui constitue un problème pour les entreprises, y compris pour les petites et moyennes entreprises (PME). Le recours à des stages non conformes ou à des relations de travail régulières déguisées en stages constitue une mesure de réduction des coûts pour les employeurs, ce qui crée une situation d'avantage concurrentiel déloyal par rapport aux employeurs qui respectent les règles. Les stages illégaux, en particulier ceux qui sont déguisés en emplois, pèsent également sur les recettes publiques en raison de la perte des cotisations de sécurité sociale et des impôts dus.

CONTENU : la Commission propose une directive dans le but d'aider les États membres à **améliorer et à faire respecter des conditions de travail de qualité pour les stagiaires**, ainsi qu'à lutter contre les relations de travail régulières déguisées en stages. La directive proposée s'applique aux stagiaires qui ont une relation de travail telle que définie par la loi, les conventions collectives ou la pratique en vigueur dans les États membres, compte tenu de la jurisprudence de la Cour de justice, quel que soit le type de stage.

Les éléments clés de la proposition de directive sont les suivants :

- le principe de **non-discrimination**, qui garantit que les stagiaires sont traités de la même manière que les employés réguliers en termes de conditions de travail, **y compris de rémunération**, à moins qu'un traitement différent ne soit justifié par des raisons objectives, telles que des tâches différentes, des responsabilités moindres, l'intensité du travail ou l'importance de la composante d'apprentissage et de formation;
- s'assurer que les stages **ne sont pas utilisés pour dissimuler des emplois réguliers**, au moyen de contrôles et d'inspections, la durée étant considérée comme un indice possible d'une telle situation, et en demandant aux entreprises de communiquer des informations sur le nombre, la durée et les conditions de travail des stages;
- permettre aux **représentants des travailleurs** d'engager au nom ou en soutien d'un ou de plusieurs stagiaires des procédures judiciaires ou administratives afin de faire valoir les droits des stagiaires, sous réserve de l'accord du ou des stagiaires;
- exiger des États membres qu'ils mettent en place des **canaux** permettant aux stagiaires de signaler les mauvaises pratiques et les mauvaises conditions de travail;
- obliger les États membres à donner accès à un **mécanisme efficace et impartial de règlement des différends et à un droit à réparation**, y compris à une indemnisation adéquate, si les droits d'un stagiaire sont violés en vertu de la directive ou d'un autre droit de l'Union applicable aux travailleurs.